

Pour un remboursement en 2019, à retourner à l'office des paiements directs pour le **31 août 2019**, accompagnée d'une copie de la facture et d'une preuve de paiement.

**Demande de contributions à l'utilisation de techniques d'application précise (OPD, art. 82).
Période de contributions 2014 - 2019.**

N° cantonal de l'exploitation:
Nom, prénom et adresse du demandeur:
E-mail/n° tél/natel:

1. Arboriculture	Surface arboricole traitée avec le pulvérisateur [ha]:
	Hauteur moyenne des cultures traitées [mètre]:

A. Achat d'un appareil "anti-dérive" neuf

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

B. Transformation d'un appareil existant

Types de travaux effectués: _____ Montant (CHF) : _____

2. Viticulture	Surface viticole traitée avec le pulvérisateur [ha]:
	Hauteur moyenne des cultures traitées [mètre]:

A. Achat d'un appareil "anti-dérive" neuf

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

B. Transformation d'un appareil existant

Types de travaux effectués: _____ Montant (CHF) : _____

3. Grandes cultures, cultures maraîchères et cultures de fraises

A. Pulvérisation sous-foliaire (Droplegs)

Nombre d'unités de pulvérisation sous-foliaire : _____ Montant (CHF) : _____

B. Pulvérisateurs sous tunnel

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

Le soussigné atteste que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

Il s'engage à faire contrôler son appareil au plus tard l'année qui suit son acquisition auprès d'une station de contrôle officielle.

En viticulture, il s'engage à adapter le nombre de buses ouvertes à la hauteur de la haie foliaire.

Lieu et date : _____ L'exploitant : _____

A joindre:

- Copie de facture
- Preuve de paiement
- Copie du rapport de contrôle ASETA

Contributions au Système de nettoyage à circuit indépendant, voir au verso.



Pour un remboursement en 2019, à retourner à l'office des paiements directs pour le **31 août 2019**, accompagnée d'une copie de la facture et d'une preuve de paiement.

**Demande de contributions pour l'installation d'un système de nettoyage de la cuve
disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé (OPD, art. 82a).
Période de contributions 2017 - 2022.**

Remarques:

- Ce système nécessite la présence d'un réservoir d'eau claire sur le pulvérisateur.
- Dans le cadre des PER, à partir de 2023, tous les pulvérisateurs dotés d'un réservoir de plus de 400 litres devront être équipés d'un système automatique de rinçage de la cuve.

N° cantonal de l'exploitation: _____

Nom, prénom et adresse du demandeur : _____

E-mail/n° tél/natel: _____

A. Installation du système de rinçage sur un appareil "anti-dérive" neuf, faisant l'objet d'une demande de contribution.

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

B. Installation du système de rinçage sur un autre appareil

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Le soussigné atteste que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

Lieu et date : _____ L'exploitant : _____

A joindre:

- Copie de facture
- Preuve de paiement